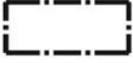


# PLAN PARTIEL D'AFFECTATION ECOQUARTIER DES PLAINES-DU-LOUP ETAPE 1

urbaplan

## Légende

### Périmètres, affectations et destinations

-  Périmètre du plan partiel d'affectation
-  Périmètres constructibles A,B,C,D,E
-  Aire de construction 1 (hauteur maximum : 28 m)
-  Aire de construction 2 (hauteur maximum : 22 m)
-  Aire de construction 3 (hauteur maximum : 19 m)
-  Aire d'aménagements, paysagers et écologiques
-  Aire de dégagement
-  Secteur d'évolution des équipements scolaires
-  Secteur d'évolution du parking centralisé
-  Angle commercial
-  Zone de sport, loisirs et d'installations (para-) publiques

### Implantation des constructions

-  Front d'implantation de la zone de sport, loisirs et d'installations (para-) publiques
-  Front d'implantation des façades sud
-  Front d'implantation des façades nord
-  Bande d'implantation

### Espaces ouverts (localisation et emprise indicative)

-  Placette d'usage public

### Accès et cheminements (localisation indicative)

-  Accès véhicules au parking centralisé
-  Accès piétons aux équipements scolaires
-  Cheminements publics de mobilité douce

### Limites des constructions

-  Limites radiées
-  Limites maintenues
-  Nouvelles limites

### A titre indicatif

-  Bâtiment existant
-  Bâtiment prévu à démolir
-  Nouvel état parcellaire
-  Tracé du métro souterrain (m3)



Coupe indicative D-D' - Gabarits constructibles

